

Réunions de formation Nouveau mandat

Septembre 2026

Ordre du jour

- Activités et procédures (réseaux, bâtiments, énergie)
- Présentation des outils
- Actualités
- Questions diverses

Présentation du SICECO

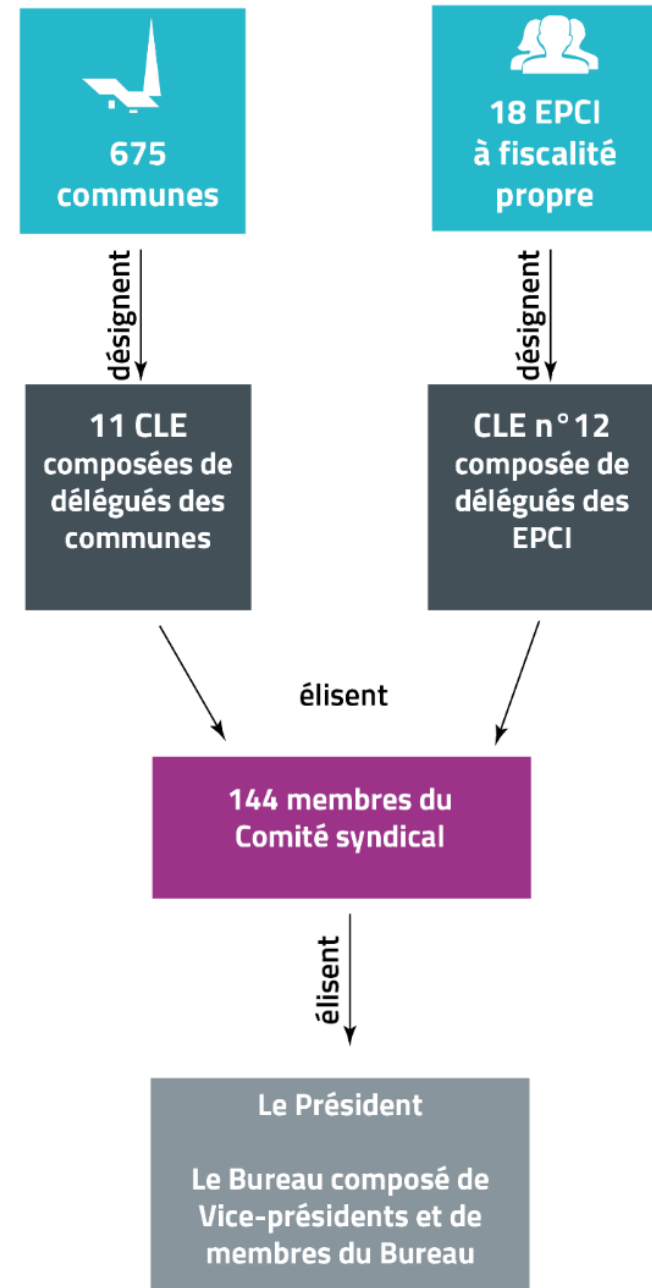
- Création en 1947
- Syndicat mixte fermé : 675 communes et 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents (toute la Côte-d'Or or Dijon métropole)



Présentation du SICECO

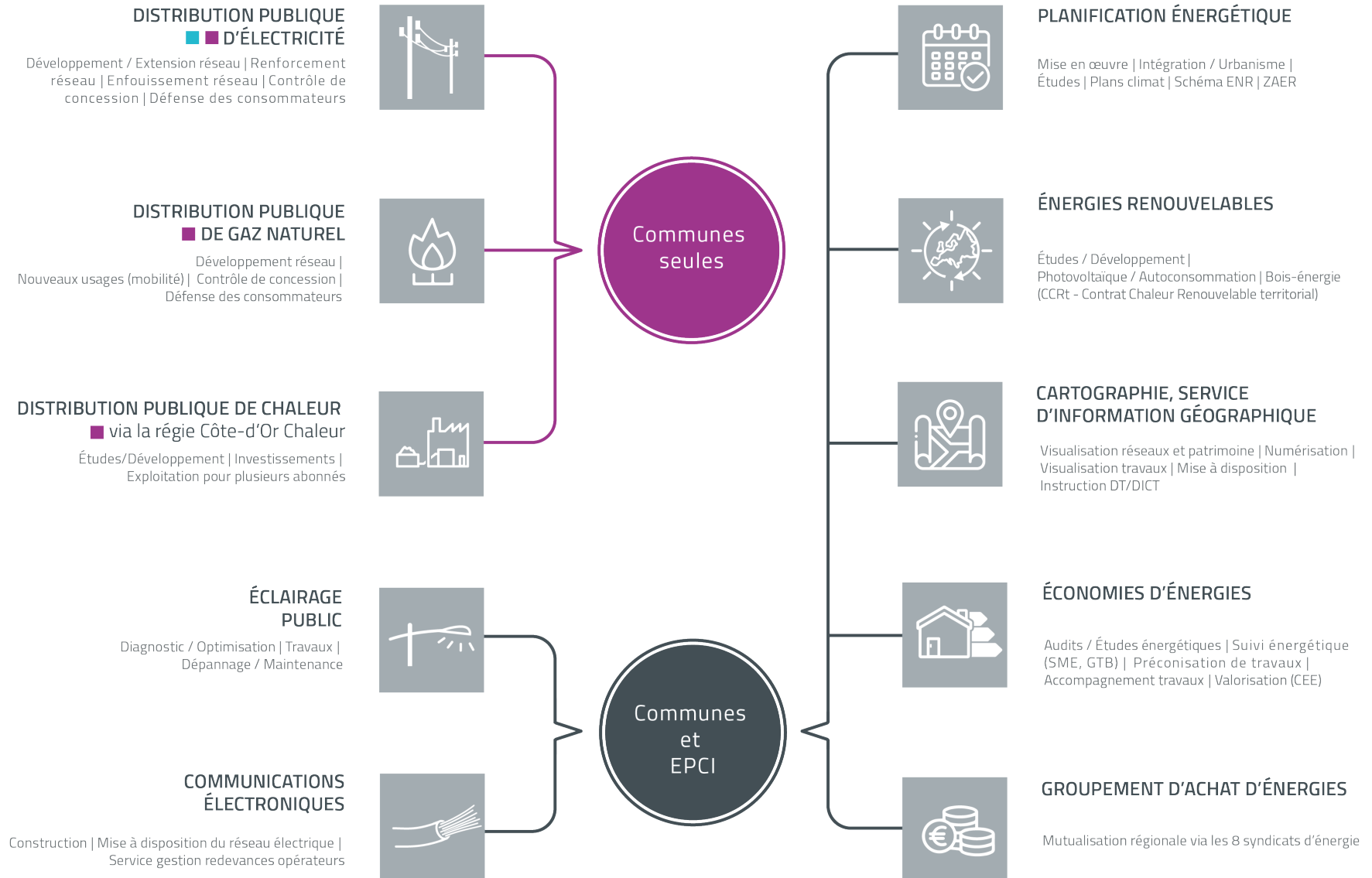
- Le SICECO traite tous les grands enjeux de la transition écologique notamment la diminution des émissions de gaz à effet de serre, sur sollicitation de ses adhérents,
- Le SICECO préserve aussi les intérêts des usagers en cas de litige avec les fournisseurs d'électricité,
- Toutes ces missions ont des liens forts avec les nombreux dossiers gérés par la commune et l'EPCI : urbanisme, patrimoine, écoles, factures d'énergie, réseau routier, gestion de l'eau, véhicules, ...

Les instances du SICECO



LES MÉTIERS DU SICECO, TERRITOIRE D'ÉNERGIE CÔTE D'OR

OPÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN CÔTE-D'OR



Seule la compétence "Distribution publique d'électricité" est obligatoire pour les communes adhérentes
Pour adhérer, les EPCI ont délégué au moins une compétence optionnelle

■ Communes exclusivement
■ Compétence obligatoire

Les programmes financiers

- Modalités financières
- Synthèse

Distribution publique d'électricité

- Programme de renforcement du réseau et de résorption des fils nus financé à 100 % par le SICECO
- 2 programmes d'extension financés pour partie par le SICECO, la PCT et l'adhérent :
 - Raccordement d'un équipement collectif, d'un bâtiment communal ou viabilisation d'une rue
 - Raccordement d'une zone d'activité
- Subvention des branchements électriques neufs < 36 kVA
- Extension pour un privé : déduction de la PCT (40 %)

À SAVOIR :

La **Part Couverte par le Tarif (PCT)** : couvre une partie des coûts d'extension des réseaux à partir du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) fixé par arrêté gouvernemental et prélevé par le fournisseur sur chaque facture d'électricité puis reversé ensuite au concessionnaire. Le taux est de 40 % actuellement.

La Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Électricité, connue aussi sous le nom de Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE), est renommée **accise sur l'électricité** depuis le 1^{er} janvier 2022.

Historiquement, la CSPE et TICFE étaient deux taxes distinctes, elles ont fusionné en 2016. Si la CSPE était redevable par tous, seuls les gros consommateurs dotés d'une puissance supérieure à 250 kW étaient redevables de la TICFE avant 2016.

À présent, tous les consommateurs, particuliers et professionnels, sans distinction de puissance, sont soumis au paiement de l'accise sur l'électricité.

Distribution publique de gaz

- Programme d'extension lorsque le concessionnaire estime que les travaux ne sont pas rentables
- Programme d'aide aux branchements
- Programme de raccordement d'installations de méthanisation ou de stations d'avitaillement GNV/bio GNV au réseau de gaz naturel
- Desserte d'une commune : via un appel d'offre (Délégation de service public - DSP)

Distribution publique de chaleur

- Possibilité de créer un réseau de chaleur grâce à la Régie Côte-d'Or Chaleur :
 - Le SICECO investit et exploite le réseau
 - L'adhérent prend en charge l'intégralité des travaux d'adaptation des systèmes de chauffage de ses bâtiments raccordés au réseau
 - L'adhérent prend en charge le coût de l'énergie vendue par le SICECO via la régie Côte-d'Or Chaleur



Éclairage public

- Programme de travaux prioritaires : rénovation d'éclairage de voirie et de système de commande, suppression de points lumineux, installation de nouveaux points (arrêts transports en commun et bâtiments publics), signalisation tricolore
- Programme de travaux non prioritaires : rénovation éclairages sportifs ou de mises en valeur, nouveaux points, équipements électriques divers
- Programme pour le changement de sources (led) sans changement de luminaires

Planification énergétique

[Adhésion payante au service](#)

- Programme d'accompagnement technique du SICECO facturé à l'adhérent
- Programme de subvention pour les études sur le reste à charge plafonné (subventions d'autres organismes déduites)

Développement des ENR*

Adhésion payante
Bois-énergie, méthanisation,
hydroélectricité, photovoltaïque sol et
éolien :

- Analyse d'opportunité gratuite
- Programme de subvention des études de faisabilité (en complément d'autres financeurs et le solde est à la charge de l'adhérent)
- Accompagnement technique du SICECO gratuit sauf dans les projets éoliens (10 % de la plus-value de la négociation sur la base des engagements initiaux du développeur) et sauf dans le cadre d'un service (facturation des heures internes du SICECO à hauteur de 50 %)

Développement des ENR*

Adhésion payante
Photovoltaïque toiture
et ombrière

- Analyse d'opportunité gratuite
- Programme de subvention des études de faisabilité, de structure (limitée à la charpente) et de sol (pour les ombrières) en complément d'autres financeurs (le solde est à la charge de l'adhérent)
- Accompagnement technique du SICECO facturé à hauteur de 50 % en phase travaux
- Possibilité de déléguer la maîtrise d'ouvrage au SICECO (remboursement de la totalité des travaux après restitution de l'installation + frais de maîtrise d'ouvrage)
- Exploitation (cas de l'autoconsommation collective) : coûts de maintenance + 50 % heures internes du SICECO + logiciel + études annexes à la charge de l'adhérent

Efficacité énergétique

Adhésion payante à la compétence ou
au service Conseil en énergie Partagé
(CEP)

- Programme de subventions pour réaliser des études énergétique d'un bâtiment
- Programme pour remplacer les chaudières fioul ou propane vétuste : prise en charge de 70 % des études d'opportunité
- Suivi énergétique des bâtiments inclus dans le coût d'adhésion
- Pour les collectivités soumises au décret « éco énergie Tertiaire », possibilité d'adhérer au service SME (Suivi et Management de l'énergie) en supplément
- Programme « Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux et communautaires » pour subventionner des travaux d'efficacité énergétique. Le montant de la subvention dépend du régime de l'adhérent, des critères techniques des travaux et peut être bonifié
- Programme de subvention de l'étude pour la mise en place d'un contrat de maintenance
- Valorisation des CEE (Certificats d'Économies d'Énergie) pour les travaux réalisés sur le patrimoine bâti

Communications électroniques (CE)

- Programme d'enfouissement des réseaux en même temps que les réseaux électriques
- Subvention des nouvelles infrastructures lors d'opérations d'urbanisme
- Possibilité de faire identifier les ouvrages publics accueillant des réseaux de communications électroniques par le SICECO qui en devient propriétaire (il verse la RODP aux adhérents mais conserve le loyer dû par les opérateurs de communications électroniques)
- Accompagnement des adhérents pour vérifier et optimiser les RODP dûes par les opérateurs de CE

Cartographie et SIG

(Système d'Information Géographique)

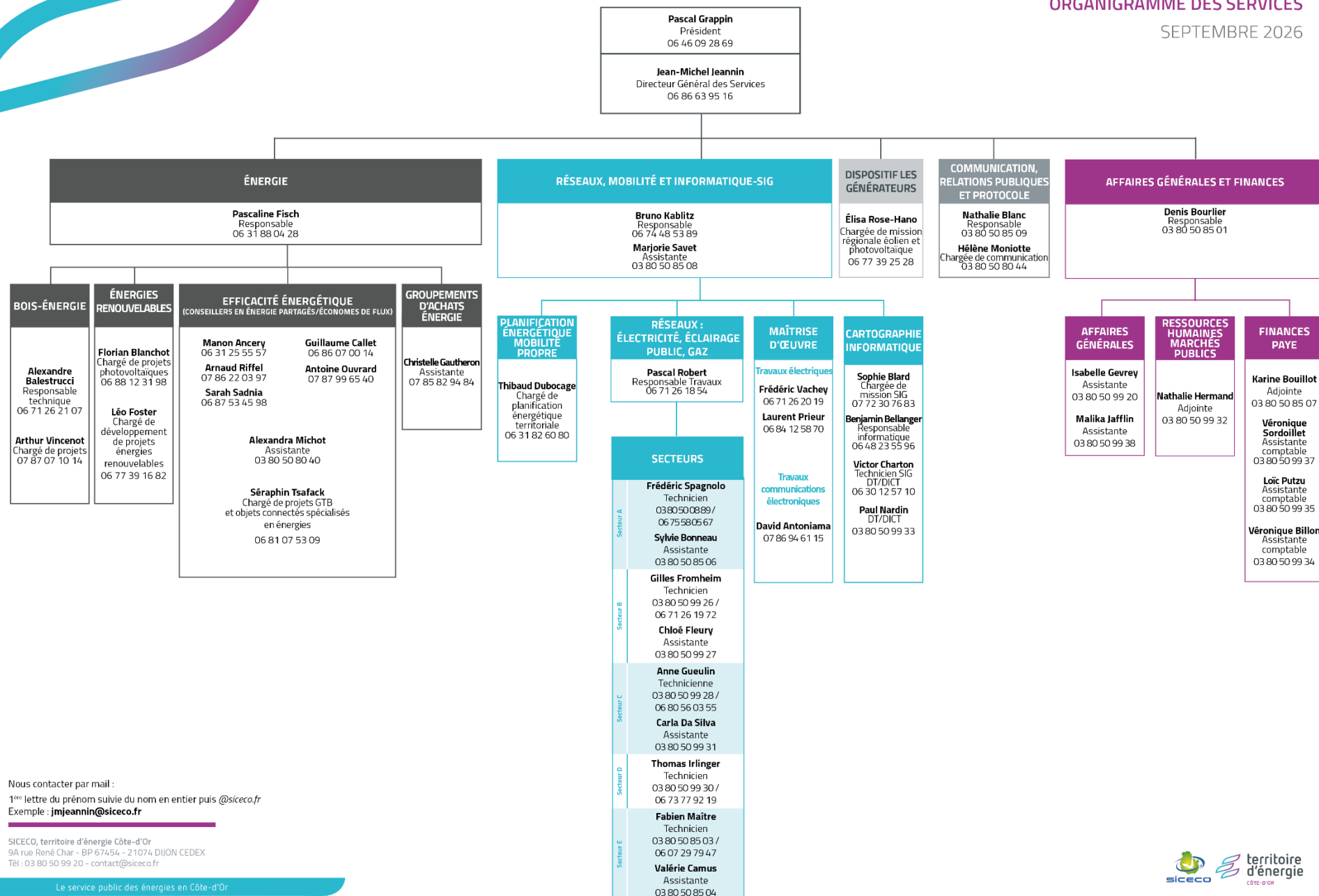
Adhésion payante au service

- Expertise SIG
- Réponses au DT/DICT
- Mise à disposition du SIG pour les propres données de l'adhérent et de ses réseaux
- Mise à disposition de logiciel avec maintenance et assistance avec coût supplémentaire.



Fonctionnement

- Demandes de travaux par courriers ou mails : contact@siceco.fr
- Réunions de CLE
- Réunions de travail en mairie
- Lancements de travaux
- Réunions avec le Conseil municipal
- Réunions publiques



Votre besoin

RÉSEAUX & AMÉNAGEMENT

Réaliser des travaux sur le réseau électrique (extension, dissimulation)

Optimiser son éclairage public

Enfouir ou étendre un réseau de communications électroniques

Étendre les réseaux (électricité et gaz) pour aménager un lotissement ou une zone d'activités

Aménager un lotissement ou une zone d'activités

Envisager une mobilité plus durable ou installer une borne de recharge électrique (IRVE)

Intégrer l'énergie dans un PLU/PLUi

BÂTIMENTS & ÉNERGIE

Respecter les obligations réglementaires (DEET, BACS, QAI...voir dernière page)

Rénover un bâtiment

Construire un bâtiment neuf

Remplacer une chaudière fioul ou propane

Installer des panneaux photovoltaïques

Construire un réseau de chaleur pour raccorder des bâtiments

Optimiser mes achats d'énergie

Élaborer un schéma d'énergies renouvelables, un zonage ZAER*, un PCAET**

HABITANTS & USAGERS

Demander un raccordement électrique

Signaler un problème sur le réseau électrique (chutes de tension, coupures, dégâts sur matériels électriques, ...)

Se raccorder au réseau de communications électroniques (fibre)

Se raccorder au réseau de gaz

Votre besoin

ÉTUDES

02

Pour les travaux sur les **réseaux**, la collectivité reçoit un projet technique accompagné d'un devis détaillant les coûts, après déduction des aides financières.

Pour les travaux sur les **bâtiments**, le SICECO analyse les besoins et propose l'étude la plus adaptée. Les résultats permettent de préconiser les travaux et/ou les solutions envisagés. Le SICECO évalue également les financements mobilisables.

Le SICECO assure un rôle de conseil afin d'accompagner techniquement et financièrement la collectivité pour faire le choix le plus pertinent en fonction de ses ressources et de ses besoins.

03

DÉCISION

RÉALISATION

04

Pour les travaux sur les **réseaux**, le SICECO passe commande aux entreprises qui se chargent des démarches administratives (arrêt de circulation, DT/DICT, ...). Le SICECO réceptionne les travaux en présence de la collectivité.

Pour les travaux sur les **bâtiments**, la collectivité recrute une maîtrise d'œuvre si nécessaire, passe commande et le SICECO l'accompagne jusqu'à la réception des travaux.

Concernant l'éclairage public, la collectivité peut le visualiser et déclarer les pannes sur le SIG.

Pour les travaux sur les **bâtiments**, après la mise en service, le SICECO accompagne la collectivité dans le suivi des consommations, l'analyse des performances et l'optimisation du fonctionnement des équipements.

05

SUIVI

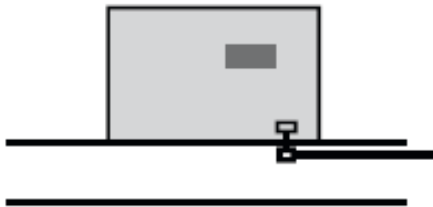
01

Envoi d'une demande par courrier ou par mail contact@siceco.fr

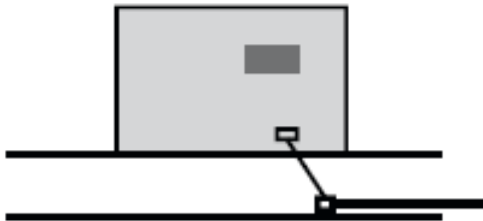
CONTACT

Raccordement électrique

- 1^{er} cas : le réseau est présent en bordure de parcelle (avec ou sans AU) → branchement



➡ Le terrain est desservi, le branchement est à la charge du pétitionnaire, même si une traversée de route est nécessaire.



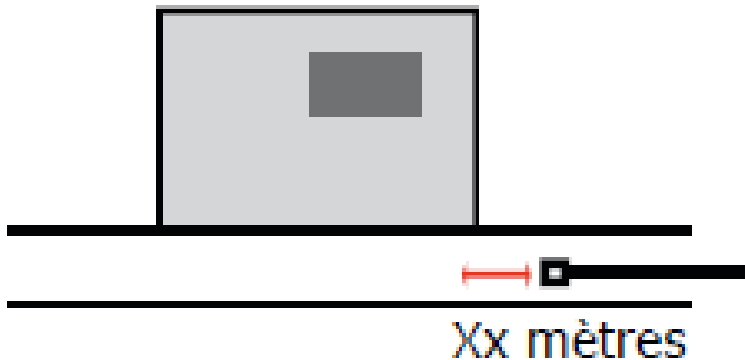
Pour une commune ou EPCI, tout branchement est subventionné sur facture ENEDIS payée

Raccordement électrique avec AU

- 2^{ème} cas : le réseau n'est pas présent en bordure de parcelle (avec ou sans AU)

Le terrain n'est pas desservi, dans tous les cas, l'extension est **à la charge du demandeur déduction faite de la Part Couverte par le Tarif (40%)**

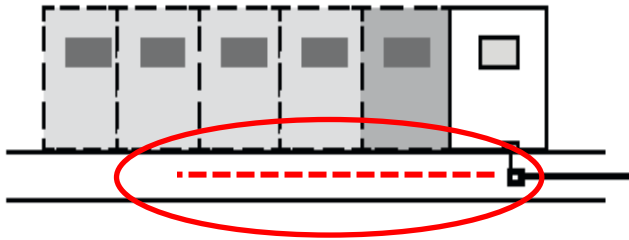
Pour une commune : subvention SICECO de 40% en + des 40% couvert par le tarif (PCT)



Extension nécessaire pour
raccordement au réseau électrique
existant
+ branchement à faire ensuite.

Raccordement électrique

3^{ème} cas : projet de constructions multiples en bordure de domaine public sans AU



Extension nécessaire pour
desserte électrique des
parcelles en bordure du
domaine public

➡ Les terrains ne sont pas desservis, l'extension peut être prise en charge par la collectivité => délibération du conseil municipal pour desserte électrique de la voie concernée à prendre **avant** instruction des AU/CU.

Subventionnable par le SICECO à 40% en + des 40% PCT



Raccordement électrique

4^{ème} cas : projet de lotissement communal, zone d'activités, avec AU

Extension nécessaire pour déserte électrique des parcelles dans les nouvelles voies

➡ Les nouveaux terrains ne sont pas desservis, l'extension peut être prise en charge par la commune ou l'EPCI => transmettre le projet au SICECO pour évaluation du besoin avant dépôt de l'AU

Subventionnable par le SICECO



Circuit demande de travaux : extensions de réseau

- Origine des travaux :
 - ❖ Communes ou privés font une demande au SICECO ou à ENEDIS
 - ❖ Un AR de la demande confirme son enregistrement
 - ❖ Les dossiers sont traités au fil de l'eau
 - ⇒ **Les dossiers sont gérés individuellement**
 - ⇒ **L'état d'avancement est présenté en réunion de CLE au printemps et à l'automne**

Circuit demande de travaux : dissimulation

Demande de travaux :

- ❖ Les demandes officielles doivent être adressées par écrit au SICECO
- ❖ Un AR de la demande confirme l'enregistrement de la demande
- ❖ Le dossier est inscrit (ou non) sur un programme de financement (en décembre et juin) avec 2 niveaux de subvention
 - ⇒ **Les propositions de travaux sont présentées en CLE**
 - ⇒ **Les arbitrages sont rendus par la commission Réseaux**
 - ⇒ **La commission décide du niveau de subvention : 60 ou 80%**
- ❖ En cas de non inscription (dossiers non prioritaires), le dossier peut être réalisé sans subvention ou reporté pour un examen sur le budget suivant



Circuit demande de renforcement

Signaler au SICECO tout dysfonctionnement du réseau électrique :

- Chute de tension,
- Coupures, micro-coupures,
- Arbres trop près du réseau,
- Dégâts subis par les habitants ou entreprises

Le SICECO :

- Accompagne dans les démarches
- Engage des travaux si nécessaire



Circuit demande de travaux : éclairage public

- Demande de travaux :
 - ❖ Les demandes officielles doivent être adressées par écrit au SICECO
 - ❖ Un AR de la demande confirme l'enregistrement
 - ❖ Le dossier est inscrit (ou non) sur un programme de travaux avec subvention (en décembre et juin)
 - ⇒ **Les propositions de travaux sont présentées en CLE**
 - ⇒ **Les arbitrages sont rendus par la commission EP**
 - ❖ Le vote des budgets correspondants déclenche la visite du technicien
 - ❖ En cas de non inscription (dossiers non prioritaires), le dossier peut être réalisé sans subvention ou reporté pour un examen sur le budget suivant

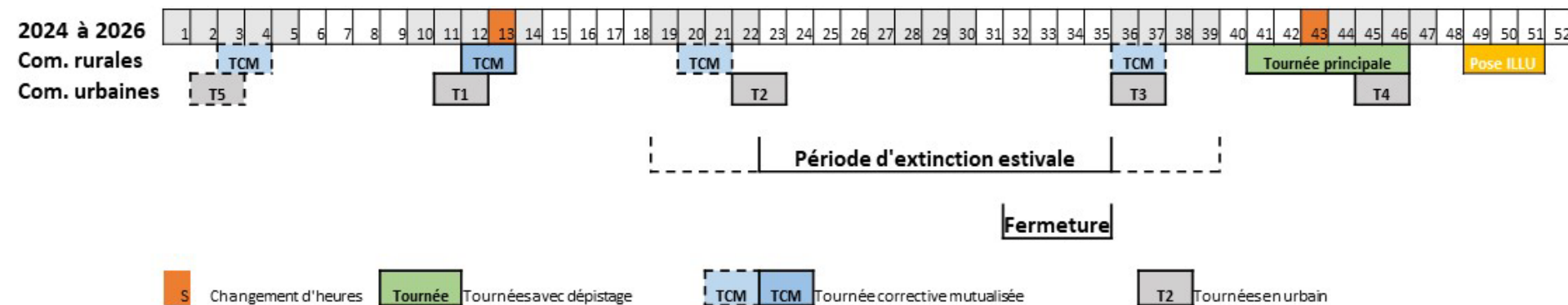


Circuit demande de travaux : éclairage public

- Type de travaux :
 - ❖ Installation de nouveaux points lumineux (attention, subventions différentes selon leur « utilité »)
 - ❖ Rénovation de points lumineux
 - ❖ Suppression de points lumineux (subvention 80%)
 - Contexte et enjeux sur l'éclairage public
 - ❖ Non obligatoire !
 - ❖ Limiter le nombre de points et la quantité de lumière émise
 - ❖ Diminuer les charges financières
 - ❖ Préserver l'environnement
 - ❖ Être exemplaire du point de vue de la transition énergétique
- Un bilan personnalisé, notamment grâce à la cartographie, est proposé à chaque adhérent afin d'atteindre la sobriété.

Maintenance

- Maintenance
 - ❖ prochaine tournée en oct./nov. 2026



- ❖ Facturation maintenance N en juin N+1
- Rappel : formations SIG début 2027 (changement d'outil)
 - ❖ Contact : vcharton@siceco.fr



Outils numériques pour les réseaux :

SIG (carto réseaux) : <https://sig.siceco.fr/>



Conseil en énergie partagé (CEP)

- **Objectif de la compétence :**
 - ❖ Maîtriser sa facture d'énergie
 - ❖ Développer une véritable politique d'efficacité énergétique de son patrimoine
- **Mission des conseillers en énergie partagés (CEP) :**
 - ❖ Cibler les actions les plus efficaces et les plus rentables à mettre en œuvre, en plusieurs étapes si besoin, avec un niveau de confort équivalent,
 - ❖ Accompagnement technique et financier des études et des travaux : optimiser les subventions et vérifier les travaux.



Conseil en énergie partagé (CEP)

- Étude énergétique adaptée aux besoins et au bâtiment :
 - ❖ Audit énergétique
 - ❖ Remplacement des chaudières fioul/propane : chaudière bois, PAC => **nous solliciter dès qu'une chaufferie classique arrive en fin de vie**
- Répondre à vos obligations réglementaires :
 - Décret Éco-Énergie Tertiaire (bât. > 1 000 m²) : obligation de réduction des consommations
 - Décret BACS : bât. Puissance > 290 kW en 2025 et > 70 kW en 2027 ; obligation d'installation de système de suivi et pilotage (GTB)



Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux et communautaires

- Appel à projet réservé aux adhérents ayant transféré et activé la compétence « Conseiller en Énergie Partagé (CEP) », via la réalisation de l'audit énergétique de l'ensemble du patrimoine bâti
- Objectif : encourager la programmation pluriannuelle de travaux cohérents d'un point de vue énergétique



Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux et communautaires

- Programme validé en Commission énergie et TE puis au Bureau
 - ❖ Règlement AAP : travaux éligibles ; critères techniques à respecter
 - ❖ 2 programmations par an : avril et octobre
 - ❖ Enveloppe budgétaire allouée : priorisation des dossiers si besoin

Énergies renouvelables : Bois-Énergie

- Accompagnement technique du SICECO tout au long du projet :
 - ❖ Analyse d'opportunité : réalisée en interne
 - ❖ Étude de faisabilité : externalisée par le SICECO (marché à bon de commande)
 - ❖ Aide choix Maîtrise d'Œuvre portée par la Collectivité : cdc type, analyse des offres
 - ❖ Aide à l'analyse de bon fonctionnement de l'installation, bilan énergétique EF
- Réseaux de chaleur : au moins 2 abonnés



Collectivité reste Maître d'Ouvrage des travaux
=> Accompagnement technique du SICECO

Collectivité transfère la compétence « Distribution publique de chaleur et de froid » au SICECO
=> La Régie Côte-d'Or Chaleur du SICECO est Maître d'Ouvrage des travaux : construction, exploitation, vente de chaleur aux abonnés
=> Service Public

Énergies renouvelables : Photovoltaïque

- Service PV du SICECO : construction de centrales photovoltaïques toiture ou ombrière pour autoconsommation ou vente totale :
 - ❖ Analyse d'opportunité en interne SICECO : gratuite => 1^{ères} données, contraintes, coûts et rentabilité
 - ❖ Étude de faisabilité et de structure ou sol externalisée (marché SICECO) : subventionnée SICECO => contraintes, coûts et rentabilité
 - ❖ Travaux :

Travaux Cne

Travaux SICECO sous Maîtrise d'Ouvrage déléguée (MOD) => Engagement
remboursement travaux par Cne + frais MOD
 - ❖ Suivi exploitation : à définir

→ Convention de service

Énergies renouvelables électrique

- Pour toutes les énergies renouvelables électriques : éolien, photovoltaïque, hydro, méthanisation...
- ❖ **Accompagnement du SICECO** tout au long du projet : de l'opportunité à la mise en service
- ❖ **Accompagnement dispositif « Les Générateurs »** : projets PV sol et éolien (poste porté par les Syndicats d'énergie BFC ; financement Ademe/Région)
- Un outil pour investir : la SEML Côte-d'Or Énergies





Groupements d'achats d'énergies

- **Groupements d'achats gaz et électricité**
 - ❖ **Électricité** 2026-2028 : ENGIE ou TRVe pour les bâtiments ; OCTOPUS ENERGY pour l'éclairage public
 - ❖ **Gaz naturel** :
 - 2025-2027 : GAZ de BORDEAUX
 - 2028-2030 : en cours de consultation
- **Comment adhérer ?**
 - ❖ Pour les futurs marchés d'**électricité** 2029-2032
 - ❖ Dès maintenant et jusqu'au 20/11/2026
- **Mon contact SICECO** : Christelle Gautheron - achats-energie@siceco.fr - 03 80 50 85 02

Outils numériques pour l'Énergie

- Suivi des consommations : delta conso expert <https://deltaconsoexpert.hellio.com>
- Groupement d'achats d'énergie e-Mage (Deepki) <https://deepki-ready.deepki.com/login>
- Fournisseur d'électricité ENGIE : <https://sso.entreprises-collectivites.engie.fr>
- Fournisseur d'électricité OCTOPUS ENERGY : <https://backoffice.unergie.com>
- Fournisseur de gaz GAZ DE BORDEAUX : <https://espacepro.gazdebordeaux.fr>
- Données des incidences du changement climatique à horizons 2030, 2050, 2070 : Climadiag <https://meteofrance.com/climadiag-commune>
- Données énergie-climat dont émissions de CO2 : OPTTEER <https://www.opteer.org/>
- Zone d'accélération EnR : plateforme de la FNCCR <https://terza.fnccr.energiesdemain.org/>

Un outil pour l'ensemble de vos données : l'espace adhérent

<https://www.siceco.fr/connexion-adherents>

Bienvenue dans votre espace adhérent

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026 Accéder au formulaire pour remplir les coordonnées de vos délégués 	FICHIER DE DÉLIBÉRATION Accéder au formulaire pour déposer le fichier de délibération 
--	--

*Retrouvez ci-dessous l'ensemble des compétences et des services proposés à votre collectivité par le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or.
Si les boutons sont violet foncé, votre collectivité a activé la compétence ou le service et vous pouvez accéder à vos informations personnelles.
Si les boutons sont violet clair, votre collectivité n'a pas activé la compétence ou le service.*

 MA COMMUNE	 MA CLE	 INSTANCES DU SICECO
 DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ	 DISTRIBUTION PUBLIQUE DE GAZ NATUREL	 DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR
 ÉCLAIRAGE PUBLIC	 PLANIFICATION ÉNERGÉTIQUE	 ÉNERGIES RENOUVELABLES
 BORNE DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES	 MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE (CEP)	 GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉNERGIES
 COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES	 SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE	 CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Espace adhérent

<https://www.siceco.fr/connexion-adherents>

DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Ma commune adhère au SICECO, elle lui transmet obligatoirement la responsabilité du service public de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés (voir article 5 des statuts du SICECO disponible [en cliquant ici](#)). Ces activités regroupent la gestion du réseau électrique de distribution, la surveillance de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés et les travaux d'investissement sur les réseaux.

Concrètement, le SICECO confie l'exploitation des réseaux électriques à un concessionnaire, actuellement Enedis, selon des modalités définies dans un contrat de concession. Il se charge de contrôler la bonne exécution de ces missions.

Le SICECO est maître d'ouvrage de travaux électriques selon une répartition décidée avec le concessionnaire. Les chantiers sont confiés à des entreprises au travers de marchés publics régulièrement renouvelés. En savoir plus sur les différents types de travaux en [cliquant ici](#)

Le SICECO est propriétaire des réseaux HTA et BT, des postes de transformation HTA/BT et des compteurs sur son territoire.

Les réseaux de transport et de distribution de l'électricité, sont découpés en catégories ou «domaines» selon la valeur de la tension (volt) du courant qui y circule. On distingue 3 domaines :

- **Basse Tension (BT)** : tension comprise entre 50 et 1 000 V
- **Haute Tension A (HTA)** : tension comprise entre 1 000 et 50 000 V
- **Haute Tension B (HTB)** : tension supérieure à 50 000 V

MON PATRIMOINE COMPREND (2018):

RÉSEAU HTA 30 000 votes	POSTE DE TRANSFORMATION HTA/BT	RÉSEAU BT 230 votes
Réseau moyenne tension qui relie le réseau de transport au réseau de distribution BT	Transformateur qui permet de convertir la tension HTA en BT	Réseau basse tension qui relie les transformateurs HTA/BT aux branchements qui alimentent les usagers du service public
Longueur totale de mon réseau HTA 21 482 m	Nombre de postes 29	Longueur totale de mon réseau BT 25 886 m
Taux d'enfouissement HTA 56,0 %	Cabines hautes -	Taux d'enfouissement BT 67,0 %
		Longueur aérien nu BT 325 m
		Longueur faibles section BT 167 m

LA QUALITÉ DE MON RÉSEAU	LA CONSOMMATION SUR MON RÉSEAU	LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE SUR MON RÉSEAU
Indicateur de continuité de fourniture -	Nombre d'usagers consommateurs * 1 263	Nombre d'installations 26
Nombre de CMA (Clients mal alimentés) 0		

* Pour chaque usager, il existe un branchement et un compteur Linky

MES INTERLOCUTEURS

Thomas IRLINGER
tirlinger@siceco.fr
06 73 77 92 19

Valérie CAMUS
vcamus@siceco.fr
03 80 50 85 04

Audrey Zamperetti
audrey.zamperetti@enedis.fr
03 80 63 40 38
07 60 83 38 79

Ma collectivité bénéficie de l'accompagnement du CEP (Conseiller en Énergie Partagé)

- ☒ par transfert de compétence
☐ par adhésion au service (**convention spécifique**)

En savoir plus sur les missions du CEP en [cliquant ici](#)

INVENTAIRE PATRIMONIAL ÉTAT D'AVANCEMENT	INVENTAIRE PATRIMONIAL NOMBRE DE BÂTIMENT(S)	PRÉDIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE ÉTAT D'AVANCEMENT	PRÉDIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE NOMBRE DE BÂTIMENT(S)
Analyse énergétique réalisée	12	Rapport(s) édité(s)	14
BILAN ÉNERGÉTIQUE			
16/06/2025			

SUBVENTIONS

Consulter les subventions pour la compétence Conseil en Énergie Partagé en [cliquant ici](#)

MON CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Guillaume Callet
gcallet@siceco.fr
03 80 50 08 86
06 86 07 00 14

MES PROGRAMMES DE SUBVENTION POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS EN COURS :

APPEL À PROJET
Rénovation énergétique performante des bâtiments communaux ou communaux
Opération 1 Mairie + école - Isolation canalisations chauffage
État d'avancement 1 -
Subvention prévisionnelle 1* 86 €
Opération 2 -
État d'avancement 2 -
Subvention prévisionnelle 2* - €

* Subvention prévisionnelle : montant estimatif de l'aide financière calculé sur la base de l'Avant-Projet Définitif (APD) ou des Décompositions des Prix Globaux et Forfaitaires (DPGF) des entreprises, en appliquant le pourcentage de la subvention sur les montants prévisionnels, hors taxe, correspondants aux postes de rénovation énergétique du bâtiment éligibles. Le montant définitif de l'aide versée au titre de l'appel à projet sera calculé sur le montant réel des travaux de rénovation énergétique et limité au montant maximum de l'aide attribuée. Il sera calculé par le SICECO après notification des autres aides publiques, le montant total des aides publiques ne pourra en aucun cas excéder 80 % du coût total de l'opération.



Communication entre le SICECO et les élus

- Outils de communications imprimés (plaquette de présentation, rapport d'activité, synthèses des contrôles de concession, autres publications,...)
- Un site internet : www.siceco.fr **03 80 50 99 20**
 - ❖ Articles et actualités concernant le SICECO, téléchargements de documents, ...
 - ❖ Agenda, compte-rendu des réunions, ...
 - ❖ Un espace adhérent
- Réseaux sociaux
 - ❖ LinkedIn
 - ❖ Youtube



Communication

- www.siceco.fr/connexion-adherents pour trouver l'ensemble des documents (mise à jour de certaines données en cours)
- Rappel : beaucoup de documents dématérialisés : pensez à vérifier votre boîte mail et à signaler tout changement (mail, adresse postale, téléphone)
- Le SICECO peut :
 - ❖ Vous transmettre des articles pour vos outils de communication : bulletin municipal, communautaire, site internet...
 - ❖ Vous aider lors des inaugurations de travaux (relations presse)

Concours Écoloustics

- 1^{ère} édition en 2017-2018
- Pour les élèves de CM1, CM2 et 6^{ème} (cycle III) des communes adhérentes du SICECO
- **Thème** : « Les énergies dans ma commune, aujourd'hui, hier et demain »
- **Objectif** : Sensibiliser les élèves sur les enjeux de la transition énergétique

Concours Écoloustics

- **Pourquoi le SICECO ?** : mission d'intérêt général d'information et de sensibilisation sur les énergies qui incombe au SICECO
- 3 dossiers récompensés
- Le meilleur dossier concourt pour la remise de prix nationale organisée par le FNCCR
- [En savoir plus sur l'édition 2026/2027](#)



Rappel

- Importance de donner une adresse mail valide :
 - ❖ Les convocations aux réunions seront envoyées par voie électronique
 - ❖ Les PV de réunions sont envoyés par voie électronique
 - ❖ Autres informations envoyées par voie électronique
- Importance de donner un numéro de téléphone portable
 - ❖ Des rappels sms pourront être mis en place
- Des photos des élus pourront être utilisées dans les outils de communication

Fin du contrat de concession le 31/12/2028

Enjeux très importants sur les investissements nécessaires au regard du contexte :

- l'Etat-EDF veut imposer l'électrification totale
- Le réseau est âgé de 50 ans en moyenne
- Les conditions météo vont continuer à se dégrader
- Le réseau est quasi saturé pour les ENR
- ENEDIS n'investit pas la totalité des contributions des usagers

Planification écologique

Nécessité d'agir rapidement, fortement, dans tous les domaines pour :

Changer nos « systèmes » dans tous les domaines :
alimentation, bâti, transport, numérique, production, ...

Devenir moins dépendant de l'international, du pétrole,
Consommer moins, être sobre,

L'objectif fixé par l'Etat en équivalent CO2 $\leq$ 1 COVID / an
Soit - 5% d'émissions tous les ans.



Questions diverses

Le service public des énergies en Côte-d'Or

